

M. CLARKE: C'est exact. Il serait peut-être possible d'exploiter ici une industrie qui rivaliserait avec l'industrie japonaise.

Le sénateur McGRAND: Une autre question. Une bonne partie des plastiques viennent de l'huile plutôt que du bois, n'est-ce pas?

M. CLARKE: En effet.

Le sénateur McGRAND: Et pourtant, les recherches sont plus poussées dans le domaine du pétrole que dans celui de l'industrie du bois.

M. CLARKE: Je ne suis pas trop au courant, mais je sais qu'on utilise un grand nombre de sous-produits du pétrole dans l'industrie.

M. MACDONALD: Je n'ai pas l'impression que qui que ce soit dans l'industrie du bois voudrait admettre que les sources d'approvisionnement du pétrole ont pris le pas sur les sources d'approvisionnement du bois. Les fabricants de plastiques dérivés du bois et les fabricants de plastiques dérivés du pétrole se livrent une forte concurrence. La pâte tirée du bois dur, mieux connue sous le nom de pâte de bois liquide, sert à la fabrication des matières plastiques, tandis que la cellophane qui, au Canada, est une marque de commerce, est utilisée dans la fabrication de pneus à partir du bois. L'usine de Hawkesbury fabrique des matières plastiques qui entrent dans les pneus. A cet égard, les entreprises industrielles se font la lutte, la plus audacieuse l'emportant. La mise au point de la cellulose de bois devrait créer des débouchés plus nombreux pour toutes les catégories de pâte de bois dur.

Le sénateur HOLLETT: Quel mode d'imposition s'applique actuellement à des terres boisées comme la vôtre?

M. MACDONALD: Ce n'est pas tant que l'impôt sur les terres boisées soit exorbitant en le moment; mais il constitue toujours une menace. D'autres valeurs font monter la cote d'un bien-fonds et l'impôt monte. L'impôt annuel sur les terres boisées du Québec, tout comme en Ontario, à ce que je crois, est en fait très bas. Mon lot serait évalué à \$200 par 100 acres, ce qui est très peu élevé. La situation est plus grave en Nouvelle-Écosse, ainsi que le révèle un coup d'œil sur ce livre. On en est au point où, à chaque rotation, l'évaluation atteint jusqu'à 600 p. 100 de la valeur de la récolte de bois; il y aurait lieu d'équilibrer les choses, afin que toute personne qui fait un placement à long terme soit assurée de ne pas tout perdre en impôts.

Le sénateur HOLLETT: C'est l'objet principal d'une bonne partie de ce mémoire?

M. MACDONALD: En effet.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, je regrette, mais je devrai m'absenter cet après-midi quand le Comité reprendra sa séance; je voudrais cependant saisir l'occasion de féliciter M. MacDonald et l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières de l'excellent mémoire bien étoffé qui nous a été présenté. C'est certainement l'un des plus intéressants qui aient été présentés au Comité d'enquête sur l'utilisation des terres.

(La séance est suspendue jusqu'à 1 heure et demie de l'après-midi.)

Reprise de la séance.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, maintenant que nous sommes en nombre, nous pouvons commencer. Vous avez la parole, monsieur MacDonald.

M. MACDONALD: Avant de commencer, j'aimerais que M. Clarke vous présente un autre de nos directeurs.

M. CLARKE: Monsieur le président et honorable sénateurs, permettez-moi de vous présenter un de nos directeurs qui n'a malheureusement pu venir ce matin, M. Edmund Asselin, député de Notre-Dame-de-Grâce, Montréal. Monsieur Asselin, voulez-vous vous lever pour qu'on vous voie, s'il vous plaît.

M. ASSELIN: Merci, monsieur le président.